

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Cinquième session

La session se tiendra à l'Hôtel Africa, 50, Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis, Tunisie,
du lundi 26 janvier 2009 à 10 heures au jeudi 29 janvier 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Cote du Document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NEA 09/5/1
2.	Questions d'intérêt découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/NEA 09/5/2
	2.1 Mise en oeuvre du Plan stratégique du Codex 2008 – 2013 (Réponses à la lettre circulaire CL 2008/20-NEA, Partie C)	CX/NEA 09/5/3
3.	Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NEA 09/5/4 -Partie I
	3.1 Activités du programme STDF dans la région	CX/NEA 09/5/4A -Partie II
		CX/NEA 09/5/5
4.	Avant-projet de code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique	CX/NEA 09/5/6
	Observations à l'étape 3	CX/NEA 09/5/7
5.	Document de projet pour une norme régionale pour le doogh	CX/NEA 09/5/8
6.	Document de projet pour une norme régionale pour la grenade	CX/NEA 09/5/9
		CX/NEA 09/5/9Add.1
7.	Document de projet pour un code d'usage régional pour le conditionnement et le transport du poisson frais	CX/NEA 09/5/10
8.	Document de projet pour une norme régionale pour la harissa	CX/NEA 09/5/11
9.	Document de projet pour une norme régionale pour le halva avec tahiné	CX/NEA 09/5/12
10.	Systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires (CL 2008/20-NEA, Partie A)	CX/NEA 09/5/13
11.	Utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional (CL 2008/20-NEA, Partie B)	CX/NEA 09/5/14
	Document de travail concernant l'acceptation des normes du Codex dans la région	CX/NEA 09/5/15

Point	Objet	Cote du Document
12.	Questions relatives à la nutrition dans la région (CL 2008/20-NEA,Partie D)	CX/NEA 09/5/16
13.	Nomination du coordonnateur	CX/NEA 09/5/17
14.	Autres questions et travaux futurs Traduction du « GSFA online » en langue arabe	
15.	Date et lieu de la prochaine session	
16.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour (CX/NEA 09/5/1) :** Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/NEA 09/5/2) :** Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres Comités et Groupes spéciaux du Codex.
- Au point 2.1(CX/NEA 09/5/3), le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/20-NEA, Partie C concernant l'implémentation des activités 4.5 et 5.5 du Plan stratégique du Codex 2008 -2013.
- Point 3 Activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (CX/NEA 09/5/4) :** Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Au point 3.1 (CX/NEA 09/5/5), le Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) informera le Comité des activités du fonds dans la région CCNEA.
- Point 4 Avant-projet de code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique CX/NEA 09/5/6).**
- Le Comité est convenu à sa dernière session de renvoyer l'Avant-projet de code à l'étape 2 pour remaniement par un groupe de travail électronique, compte tenu des observations orales et écrites. Le document de travail contient la version révisée du texte. Les observations à l'étape 3 sont contenus dans le document CX/NEA 09/5/7.
- Point 5 Document de projet pour une norme régionale pour le doogh (CX/NEA 09/5/8).** La délégation iranienne présentera un document de projet pour une norme régionale pour le doogh.
- Point 6 Document de projet pour une norme régionale pour la grenade (CX/NEA 09/5/9).** La délégation iranienne présentera un document de projet pour une norme régionale pour la grenade.
- Point 7 Document de projet pour un code régionale pour le conditionnement et le transport du poisson frais (CX/NEA 09/5/10).** La délégation iranienne présentera un document de projet pour un code régionale pour le conditionnement et le transport du poisson frais.
- Point 8 Document de projet pour une norme régionale pour le harissa (CX/NEA 09/5/11).** La délégation tunisienne présentera un document de projet pour une norme régionale pour le harissa.
- Point 9 Document de projet pour une norme régionale pour le halva avec tahiné (CX/NEA 09/5/12).** La délégation de l'Arabie saoudite présentera un document de projet pour une norme régionale pour le halva avec tahiné.
- Point 10 Informations sur les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et la participation des consommateurs à l'élaboration de normes alimentaires (CX/NEA 09/5/13) :** Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/20-NEA, Partie A.

- Point 11 Informations relatives à l'utilisation des normes du Codex aux niveaux national et régional (CX/NEA 09/5/14) :** Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/20-NEA, Partie B. La délégation libanaise présentera un document de travail concernant l'acceptation des normes du Codex dans la région (CX/NEA 09/5/15).
- Point 12 Questions relatives à la nutrition dans la région (CX/NEA 09/5/16) :** A sa dernière session le Comité avait convenu de discuter des questions relatives à la nutrition dans la région, comme l'obésité, les profils nutritionnels, l'étiquetage nutritionnel et les allégations nutritionnelles. Le Comité discutera les informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/20-NEA, Partie D.
- Point 13 Nomination du Coordonnateur (CX/NEA 09/5/17) :** Conformément à l'Article IV.2 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour le Proche-Orient qui sera nommé par la Commission à sa trente-deuxième session.
- Point 14 Autres questions, travaux futurs :** Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur de la Commission, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre ces questions par écrit bien avant la session.
- Le Secrétariat informera le Comité des expériences faites avec la traduction en chinois du GSFA. Le Comité sera invité de considérer si une approche similaire pourrait être utilisée pour l'arabe.
- Point 15 Date et lieu de la prochaine session :** Le Comité sera informé de la date de sa prochaine session, décidée à titre provisoire.
- Point 16 Adoption du rapport :** Conformément à l'Article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.